



L'hébergement et la restauration particulièrement touchés en 2020 par la crise liée à la Covid-19

Le secteur de l'hébergement et de la restauration a été fortement impacté par les mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Dès la mi-mars et pendant les mois d'avril et mai 2020, les fermetures d'établissements et le confinement ont entraîné une chute conséquente de la fréquentation touristique et du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration. Le recours massif à l'activité partielle n'a pas suffi à pallier la baisse de l'activité et la baisse de l'emploi et des embauches est déjà sensible sur la période.

Si les établissements ont pu ouvrir à nouveau dès juin, la reprise de l'activité n'est véritablement intervenue qu'en juillet et en août. Durant ces deux mois, la fréquentation, en particulier des résidents, et le chiffre d'affaires des établissements sont repartis à la hausse, mais les valeurs de l'une et de l'autre sont restées inférieures à celles observées en 2019. Le montant des transactions bancaires effectuées dans le secteur du tourisme par les personnes résidant en France dépasse néanmoins son niveau de l'année précédente.

Cette reprise observée durant l'été est retombée dès le mois de septembre, la fin des vacances scolaires s'accompagnant de la mise en place de mesures de restrictions sanitaires progressivement renforcées à partir de la mi-août. La situation s'est à nouveau détériorée en fin d'année pour les professionnels du tourisme avec la mise en place du nouveau confinement le 30 octobre dernier.

Caroline Poupet, Pauline Roger (Insee)

La fréquentation touristique s'effondre avec la crise sanitaire

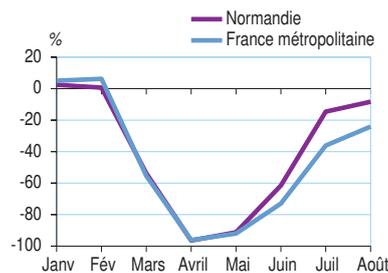
Le secteur du tourisme a été fortement impacté par les mesures prises dès mars pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. L'arrêté du 15 mars 2020 précise en effet que les salles de spectacle, les musées ou encore les bars et les restaurants, à l'exception de leurs activités de livraison et de vente à emporter, ne peuvent plus ouvrir. De plus, compte tenu des mesures de confinement mises en place, de nombreux hébergements ont été contraints de fermer en raison de l'absence de clientèle. Ainsi, dès le mois de mars, la fréquentation a chuté de 54 % dans les hôtels normands par rapport à mars 2019, une baisse très proche de celle observée au niveau national

(- 55 % ; *figure 1*). En avril, mois complet de confinement, seul un quart des hôtels étaient ouverts dans la région, dont près des deux tiers ont eu moins de 5 % de leurs chambres occupées. Enfin s'agissant du mois de mai, avec 16 % des chambres d'hôtels occupées, la Normandie a connu le 3^e plus faible taux d'occupation des régions métropolitaines, derrière l'Occitanie (16 %) et la Corse (7 %). La fréquentation touristique chute donc drastiquement durant ces deux mois (- 96 % en avril et - 91 % en mai) qui cumulent seulement 90 000 nuitées, contre près d'1,5 million en 2019.

Cette baisse de l'activité des établissements a eu un impact fort sur leur chiffre d'affaires. Celui-ci chute en mars 2020 de 58 % par rapport au même mois de l'année

1 Une baisse de la fréquentation de 96 % en avril 2020 par rapport à 2019

Évolution du nombre de nuitées dans les hôtels en 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (en %)



Note de lecture : en juin 2020, le nombre de nuitées passées dans les hôtels en Normandie est inférieur de 62 % à son niveau de juin 2019.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT)

précédente, et bien plus encore en avril (- 91 % dans l'hôtellerie et - 93 % dans la restauration ; *figure 2*). En mai, la baisse du chiffre d'affaires est moins prononcée pour les restaurants (- 76 %), mais reste du même niveau pour les hôtels (- 91 %).

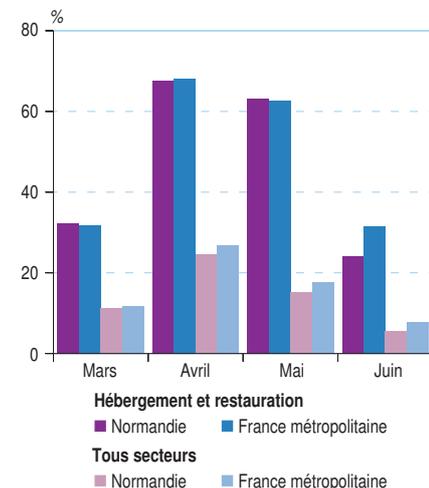
Un recours plus massif à l'activité partielle dans le secteur de l'hébergement et de la restauration

Pour faire face à cette chute brutale de leur activité, durant les mois d'avril et de mai 2020, près de huit établissements sur dix du secteur de l'hébergement et de la restauration ont utilisé le dispositif de l'activité partielle, un outil permettant à l'employeur de faire prendre en charge par l'État tout ou partie de la rémunération de ses salariés. C'est dans ce secteur que le recours à ce dispositif a été le plus élevé. Dès le mois de mars, un tiers des salariés était concerné, soit trois fois plus que dans l'ensemble des secteurs d'activité (*figure 3*). En avril, deux tiers des salariés en bénéficiaient, contre un quart tous secteurs confondus.

Si la levée progressive du confinement à partir du 11 mai a permis une reprise d'activité dans la plupart des secteurs, l'interdiction des déplacements supérieurs à 100 km et la réouverture des restaurants différée au mois de juin ont rendu cette reprise plus tardive dans l'hébergement et la restauration. Ainsi, la part de salariés en activité partielle reste plus élevée en mai dans ce secteur. En juin, près d'un quart des salariés était toujours dans cette situation (24 % contre 6 % tous secteurs confondus).

3 En juin 2020, un quart des salariés du secteur de l'hébergement et de la restauration en Normandie sont toujours en activité partielle

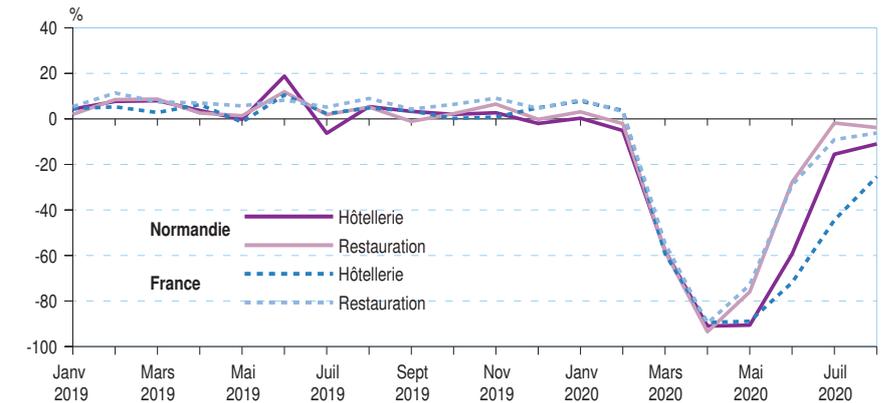
Part des salariés en activité partielle en Normandie et en France métropolitaine, dans le secteur de l'hébergement et de la restauration et tous secteurs confondus (en %)



Source : Insee, Déclaration sociale nominative (DSN)

2 En mai 2020, la chute du chiffre d'affaires par rapport à mai 2019 est légèrement moins marquée pour les restaurants que pour les hôtels

Évolution mensuelle du chiffre d'affaires en 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (en %)



Note de lecture : en juin 2020, le chiffre d'affaires dans la restauration en Normandie est inférieur de 28 % à son niveau de juin 2019. Champ : unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période. Sources : DGFIP, Insee

3 200 destructions d'emploi et 76 % d'embauches en moins au deuxième trimestre 2020

Le recours massif à l'activité partielle durant la période de fermeture des établissements a permis aux entreprises d'éviter des licenciements. Cependant, et malgré ce dispositif, certains emplois n'ont pu être sauvés : au cours du premier trimestre, le secteur de l'hébergement et de la restauration a perdu 2 100 emplois, soit une chute de 5 %, deux fois plus importante que pour l'ensemble des secteurs (*figure 4*). En 2019, au premier trimestre, l'emploi avait au contraire progressé de 2 %.

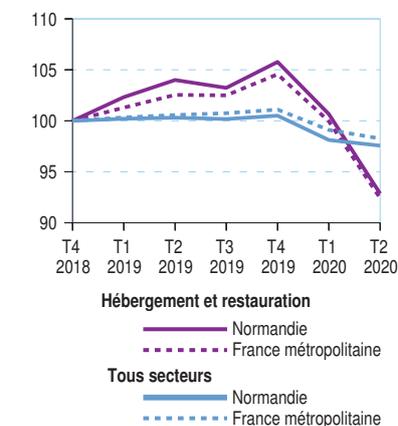
Au cours du deuxième trimestre 2020, alors que la baisse de l'emploi ralentissait pour l'ensemble

des secteurs, le recul accélérât encore dans l'hébergement et la restauration avec la disparition de 3 200 emplois supplémentaires, soit la moitié de la perte d'emploi observée sur l'ensemble de la région (- 6 500 au deuxième trimestre).

La baisse de l'emploi dans l'hébergement et la restauration est également confirmée par le recul du nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE ; *Sources et méthode*). Cet indicateur, qui traduit les perspectives des entreprises en matière de recrutement, est orienté à la baisse dès le premier trimestre 2020 et de façon nettement plus prononcée que pour l'ensemble des secteurs (- 22 % contre - 9 % tous secteurs confondus ; *figure 5*).

4 Entre fin décembre 2019 et fin juin 2020, l'emploi salarié chute de 12 % dans le secteur de l'hébergement et de la restauration

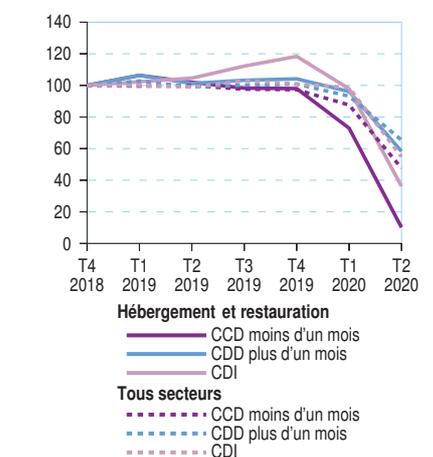
Évolution de l'emploi salarié dans le secteur de l'hébergement et de la restauration et dans l'ensemble des secteurs, entre le 4^e trimestre 2018 et le 2^e trimestre 2020, base 100 au 4^e trimestre 2018



Notes : données CVS, en fin de trimestre. Les données du 2^e trimestre 2020 sont provisoires. Champ : emploi salarié total. Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

5 La baisse des déclarations d'embauches mi-2020 est plus marquée dans le secteur de l'hébergement et de la restauration

Évolution du nombre de déclarations préalables à l'embauche par type de contrat, dans le secteur de l'hébergement et de la restauration et dans l'ensemble des secteurs, entre le 4^e trimestre 2018 et le 2^e trimestre 2020, base 100 au 4^e trimestre 2018



Note : données CVS, en fin de trimestre. Sources : Urssaf-Accoss, déclarations préalables à l'embauche

Si cette baisse plus marquée des DPAE dans l'hébergement et la restauration concerne tous les types de contrat, elle est particulièrement marquée pour les CDD inférieurs à un mois et les CDI, ces derniers reculant davantage en Normandie que dans l'ensemble de la France métropolitaine (- 17 % contre - 12 % au niveau national).

Au deuxième trimestre 2020, le nombre de DPAE s'est ensuite effondré (- 76 %). Sur l'ensemble du premier semestre, le nombre de déclarations d'embauches dans l'hébergement et la restauration a ainsi chuté de 81 %, contre 48 % tous secteurs confondus.

La fréquentation touristique repart en juillet

Si à partir de début juin l'activité a pu reprendre dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, la fréquentation est restée nettement inférieure à son niveau habituel (- 62 % dans les hôtels par rapport à juin 2019).

En juillet, l'activité touristique a repris un peu de vigueur, un peu plus en Normandie que dans les autres régions de France métropolitaine. Avec une fréquentation en baisse seulement de 15 % par rapport à juillet 2019, la Normandie se classe en deuxième position derrière la Bretagne (- 8 % ; *figure 6*). La part importante des résidents (*définitions*) dans la fréquentation en Normandie (66 % des nuitées en juillet 2019 contre 59 % au niveau national) peut expliquer en partie cette situation, la fréquentation des résidents ayant repris en juillet au niveau national quand celle des non-résidents est restée bien inférieure à son niveau de 2019. La fréquentation a également été plus dynamique en Normandie, avec une clientèle résidente venue plus nombreuse qu'en juillet 2019 (+ 5 % contre - 14 % au niveau national), et un recul de la fréquentation des non-résidents moins marqué qu'au niveau national (- 53 % contre - 68 %).

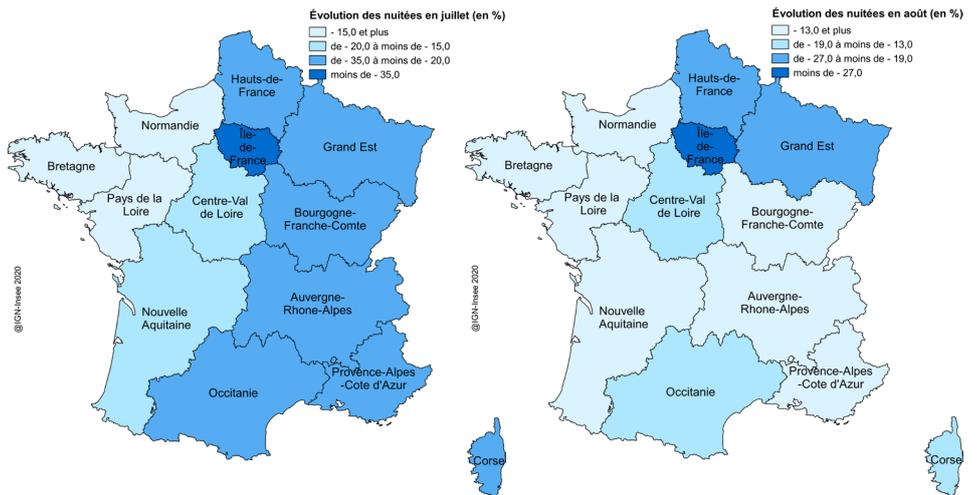
En août, la fréquentation dans les hôtels normands baisse encore de 8 % par rapport à l'année précédente. La fréquentation des résidents progresse (+ 13 % par rapport à août 2019), tandis que celle des non-résidents reste en retrait (- 54 %). La Normandie apparaît à peine moins dynamique que d'autres régions touristiques comme l'Auvergne-Rhône-Alpes ou la Provence-Alpes-Côte d'Azur (où la fréquentation baisse respectivement de 4 % et 5 % par rapport à l'année précédente).

Les transactions par carte bancaire des résidents français dépassent en juillet et août 2020 leur niveau de 2019

La reprise de l'activité s'apprécie également à travers le montant des transactions effectuées par carte bancaire par les résidents français (*Sources et méthode*). Le montant consacré aux dépenses touristiques retrouve au cours de la semaine du 15 au 21 juin 2020 un niveau supérieur à celui de 2019, alors que le montant pour l'ensemble des transactions avait

6 La Normandie relativement épargnée par la baisse de la fréquentation touristique en juillet et août 2020

Évolution du nombre de nuitées entre juillet 2019 et juillet 2020 et entre août 2019 et août 2020



Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux de tourisme (CRT)

déjà retrouvé son niveau de 2019 durant la semaine du 11 au 17 mai. En juin, le montant des transactions dans les activités touristiques est resté inférieur de 6 % à celui de l'année précédente alors qu'il a augmenté de 6 % tous secteurs confondus.

Les vacances scolaires ont par la suite relancé les dépenses par carte bancaire. En juillet, les transactions liées au tourisme progressaient de 9 % par rapport à l'année précédente (+ 12 % pour l'ensemble des secteurs). La Normandie se trouve en troisième position des régions métropolitaines qui ont connu l'évolution la plus favorable durant les mois de juin et de juillet, derrière la Bretagne et la Provence-Alpes-Côte d'Azur.

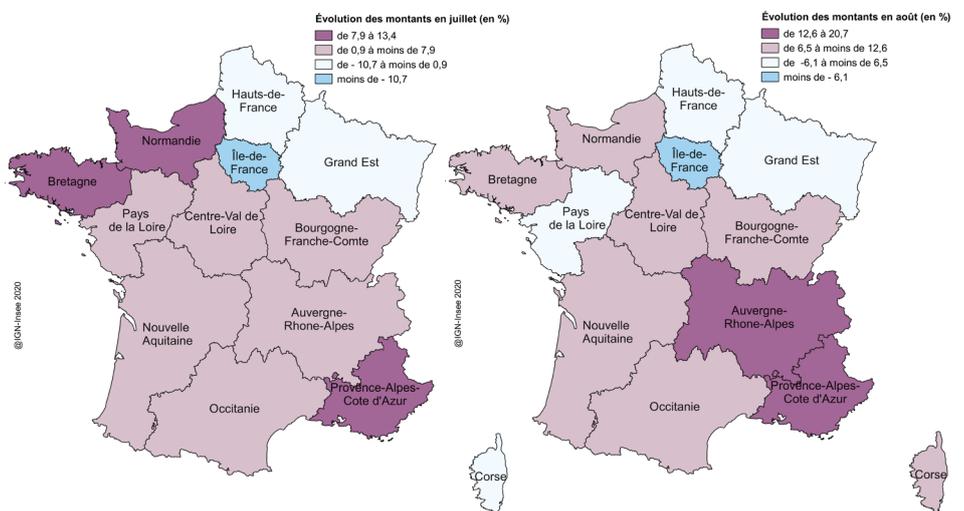
Pour le mois d'août, si le montant des transactions dans la région a augmenté de 11 % par rapport à août 2019 (évolution similaire à celle de l'ensemble des secteurs), cette hausse

est cependant moins marquée que dans des régions touristiques du sud de la France comme la Provence-Alpes-Côte d'Azur ou l'Auvergne-Rhône-Alpes (*figure 7*).

Le chiffre d'affaires des restaurateurs et des hôteliers est corrélé à la reprise de l'activité économique. En juin, le chiffre d'affaires dans la restauration en Normandie est resté inférieur de 28 % à son niveau de 2019. Si la reprise fut plus difficile pour les hôtels qui ont souffert du manque de touristes, la baisse du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie (- 59 %) a toutefois été moins marquée en Normandie qu'au niveau national (- 72 %). En juillet, avec le retour des touristes, la dynamique a été plus favorable dans la région qu'en France métropolitaine. Les restaurants normands ont retrouvé quasiment les niveaux de chiffres d'affaires de 2019 (- 2 % contre - 9 % au niveau national) et celui

7 En juillet 2020, la Normandie est la 3^e région métropolitaine avec la plus forte reprise des dépenses touristiques

Évolution des montants de transactions par carte bancaire dans les activités touristiques entre juillet 2019 et juillet 2020, et entre août 2019 et août 2020 (en %)



Sources : Cartes-bancaires CB, calculs Insee

des hôtels, même s'il reste inférieur à 2019, s'améliore également (- 13 % contre - 44 % au niveau national). En août, la perte de chiffre d'affaires reste moins marquée dans l'hôtellerie et la restauration en Normandie qu'au niveau national (figure 2).

Même si la reprise est plus marquée en Normandie, la perte sur un an est conséquente.

En août 2020 le chiffre d'affaires annuel était inférieur de 22 % à son niveau de 2019 dans la restauration, de 30 % dans les hôtels.

Cette reprise observée durant l'été est retombée dès le mois de septembre, la fin des vacances scolaires s'accompagnant de la mise en place de mesures de restrictions sanitaires progressivement renforcées à partir de la mi-

août. Ainsi, en septembre 2020, la fréquentation touristique a chuté de 26 % dans les hôtels normands par rapport à septembre 2019. La baisse concerne les résidents (- 7 %), mais surtout les non-résidents (- 72 %). La situation s'est à nouveau détériorée en fin d'année pour les professionnels du tourisme avec la mise en place du nouveau confinement depuis le 30 octobre. ■

En Normandie, un poids du tourisme plus faible que dans les régions du sud de la France

En 2019, plus de 7,5 millions de touristes ont séjourné dans les hébergements touristiques de Normandie (hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme). Ils y ont passé près de 16 millions de nuitées, soit 4 % de la fréquentation observée au niveau national, une part qui classe la Normandie en 9^e position des régions métropolitaines. Dans la région, près des trois quarts de ces nuitées sont le fait de touristes qui résident en France (74 %), une part plus élevée que sur l'ensemble de la France métropolitaine (69 %).

Ces touristes contribuent à l'économie régionale à travers leurs dépenses, notamment dans l'hébergement, la restauration, les transports ou encore les activités culturelles ou de loisirs. En 2017, la consommation touristique s'élève ainsi à 5,5 milliards d'euros dans la région, soit 6,5 % du PIB normand. Inférieur au niveau métropolitain (8 %), ce poids du tourisme dans l'économie régionale situe la Normandie en 10^e position, devant le Grand Est, le Centre-Val de Loire et les Hauts-de-France. À l'inverse, les économies des régions du sud de la France (Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine) et de la Bretagne représentent nettement plus sur le tourisme.

Les activités liées au tourisme génèrent 37 700 emplois en 2016, soit 3 % de l'emploi régional. La Normandie concentre ainsi 4 % des emplois touristiques de France métropolitaine, une contribution plus faible qu'en termes d'emploi total (5 %).

Sources et méthode

La **déclaration préalable à l'embauche** (DPAE) est une obligation légale effectuée auprès de l'Union des recouvrements de cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf). Elle recense les intentions d'embauche de tout salarié au sens du droit du travail quelles que soient la nature et la durée du contrat. Le taux de transformation des DPAE en embauches effectives est approximativement de 90 %.

Le dispositif de l'activité **partielle** (dénomination légale du chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire. Tous les salariés de droit privé sont concernés, y compris dans les entreprises publiques.

Les données sur les **montants de transactions bancaires** proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par carte bancaire. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites et diffèrent des données nationales (voir *Point de conjoncture* du 7 mai 2020, p.21). Les données portent sur les transactions physiques et ne comprennent donc pas les achats par internet. Elles concernent les porteurs de cartes bancaires contenant le logo CB, c'est-à-dire quasiment toutes les cartes de paiements des résidents en France et quasiment jamais celles des étrangers.

Les catégories d'activités touristiques retenues sont dans une nomenclature propre au système bancaire (MCC : merchant category code). 25 items de la nomenclature MCC sont agrégés pour approcher les activités touristiques, recouvrant des activités parfois purement touristiques (échoppes de souvenirs et cartes postales, expositions touristiques, parcs d'attractions, etc.), et des activités qui en dépendent partiellement (restauration et bars notamment).

L'**enquête mensuelle de fréquentation touristique** conduite par l'Insee auprès des hébergements collectifs de tourisme a été suspendue en mars 2020 compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Un dispositif d'enquête allégée a été mis en place d'avril à juin 2020 uniquement pour les hôtels, permettant de disposer d'un nombre restreint d'indicateurs. L'enquête mensuelle de fréquentation touristique a été remise en œuvre en juillet 2020.

Définitions

La **fréquentation en nuitées** correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. Un couple séjournant trois nuits dans un établissement compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit. Les **résidents** sont les personnes, quelle que soit leur nationalité, qui ont leur domicile principal en France.

Insee Normandie

5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Philippe Scherrer

Rédacteur en chef :
Pascal Julien

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02 35 52 49 17

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2493-7266 (en ligne)
ISSN : 2496-5227 (imprimé)

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Canonero B., Gidrol J-C., Mainguené A. (Insee), « La fréquentation touristique se dégrade en septembre, après avoir repris quelques couleurs en juillet-août », *Insee Focus* n°215, novembre 2020
- « Activité touristique : impact de la crise sanitaire Covid-19 et suivi de la reprise d'activité » : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4625628>
- Roger P., « Bilan de l'année touristique 2019 : La fréquentation touristique progresse pour la troisième année consécutive », *Insee Analyses Normandie* n°77, juin 2020
- Brunet L., Jerrari K., Maillard M., « L'économie du tourisme en Normandie : 5,4 milliards d'euros dépensés par les touristes en Normandie », *Insee Dossier Normandie* n°8, novembre 2017

